

Du rififi dans les Chambaran : Louis, marquis de Bressieux et ses voisins

par Georges Salamand

« **I**n sa personne on a vu combattre la fortune et la vertu. Celle-ci lui promettant les charges et les emplois que l'autre lui a refusés ». À lire Salvaing de BOISSIEU, évoquant Louis de MEUILLON-GROLÉE, marquis de BRESSIEUX, on pourrait croire que, dans son aride traversée de cette vallée des larmes, ce grand seigneur, héritier d'une des quatre prestigieuses baronnies de la province, n'aurait pas été suffisamment récompensé pour son dévouement au service de Sa Majesté sous les règnes du Béarnais et de son fils. Rien n'est moins certain. Qu'on en juge.

Héritier de près de quarante fiefs divers et variés, gentilhomme de la chambre du roi HENRI IV, premier écuyer de la reine Marie de MÉDICIS, doté par le roi LOUIS XIII de faramineuses prébendes, fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, couvert d'honneurs, mais bientôt gouteux et gâteux, retiré à Grenoble avec sa nièce, bientôt son... épouse (1639), BRESSIEUX, à qui il manque toujours un liard pour faire trois sous, occupe son temps à chercher noise à ses vilains et voisins à propos de tout et de rien. Voici, par exemple, ce qu'il écrit à un gentilhomme, M. de FASSION, seigneur de Brion et Sainte-Jay chassant sur ses terres : « Monsieur, j'ai sceu par quelques uns de mes subjects d'issy que vous fustes à la chasse dans mes bois de Chamberran avec tous ceux de Brion et que vous dites que nous en serriens bien d'accort. Il est

vray que je vous ay donné subjet de croire que je fesois profession d'estre de vos amis... ».

Qu'avec élégance ces choses-là sont dites !

Scène de chasse (XVI^e siècle).



Le château de Bressieux.

Un caractère

FASSION ne répondant pas, BRESSIEUX remet « ça » peu après : « Monsieur, j'ay receu un si grand déplaisir de n'avoir pu rencontrer un chevreu pendant que tant d'honnestes gens estoient dans ma maison qui m'a fait prier tous mes voisins de ne venir point chasser dans ma terre, comme je n'yrey poinct dans la leur ». FASSION ayant pris cette admonestation à la légère, le marquis cherchera à transiger, ce qui est tout à son honneur mais bien loin de ses habitudes de grigou comme en témoigne un autre échange avec Aymar de GOUTTEFREY quelques années auparavant (1633) : « Chastelain, je désire que vous avertissiez les consuls et conséliers du mandement de Bressieux que, puisqu'ils ont voulu plaider contre moi plutost que de sortir à l'amiable de nos differants, je ne suis rendu en cette ville pour en avoir jugement ».

Or, la Cour réaffirmera les droits du marquis... tout en les réduisant drastiquement. Le ton montera vite : « Consuls... Vous dictes que vous serez bien marry de faire quelques chose qui me déplust, mais qu'il faut obéir au roy. Je vous dis que vous estes de bons marauds et des cavaliers et vous et ceux qui vous ont dicté la lettre et que, pour vous montrer que c'est à vous

d'apprendre de moy comme il faut obeir à Sa Majesté, dès que je serai sur les lieux, la justice me fera raison de vostre insolance et que par cette voie, je vous apprendray à rendre ce que vous devez à celui que toute la province sçait avoir toujours esté plus que vous ne méritez vostre meilleur amy... ». On n'est, effectivement, jamais si bien servi que par soi-même !

Le conflit, qui va durer de longues années, se terminera par la grande révolte des habitants du mandement de Bressieux contre les impôts seigneuriaux et royaux.

Or, quelques mois avant sa mort (1643), le marquis avait édicté, pour les habitants de Serre, quelques règlements de police singuliers. Il y interdisait les brelans, les jeux et les danses ; la fréquentation des tavernes durant les offices, le dimanche ; de mener le bétail sur les terres d'autrui, une fois ensemencées ; d'introduire dans les prés, après le refoin, d'autres bestiaux que ceux du labour ; de mettre du fumier dans les rues. Le seigneur interdisait aussi aux hôteliers de vendre du pain et du vin à d'autres mesures que celles du seigneur ou de prendre plus d'un liard de bénéfice par pot de vin servi (*).

(* Abbé Lagier : « La baronnie de Bressieux » 1901.



Scène de chasse (XVI^e siècle).